

Manuscrit auteur : Anthony Pecqueux, 2012, « Le son de choses, les bruits de la ville », *Communications* n° 90 (« Les bruits de la ville », dirigé par A. Pecqueux).

*Anthony Pecqueux*

## LE SON DES CHOSES, LES BRUITS DE LA VILLE

Nous sommes nombreux à nous plaindre des bruits que nous subissons au quotidien, spécialement en ville : bruits des voisins, de la circulation automobile, de travaux, de métro, etc. Que ce soit au domicile, en souterrain ou à la surface de la ville, nous sommes en permanence enveloppés – parfois agressés – de sons dont nous nous accommodons plus ou moins bien, puisqu'il nous est très difficile dans la vie ordinaire de véritablement fermer nos oreilles. Ainsi, au moins depuis la première révolution industrielle, dans les villes et plus particulièrement dans les métropoles, on constate une multiplication des sources sonores. Elle irait de pair avec un abaissement du seuil de la tolérance auditive, repérable par de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs, tels que les sondages réguliers sur ces questions, la mise à l'agenda politique de la lutte contre les nuisances sonores dans les métropoles, l'introduction récente (2003) dans le Code Pénal français d'un « délit d'agression sonore », etc.<sup>1</sup>

### *Entre gêne et nécessité*

Cependant, il n'apparaît pas particulièrement souhaitable d'en arriver à une ville silencieuse, ou du moins débarrassée de ses scories sonores et où ne resteraient que des « bons sons » comme les chants d'oiseaux : dans la terminologie de Schafer<sup>2</sup>, les bruits ou sons « lo-fi » versus les sons « hi-fi », préférentiellement audibles à la campagne. Une telle ville nous obligerait en effet à réviser nombre de nos comportements ordinaires, routines et habitudes (d'action, de déplacement, de coordination, etc.). Pour étayer ce constat d'une gêne nécessaire, moins provocateur qu'il n'y paraît : les sons émis par les véhicules à moteur sont le plus souvent socialement définis comme des nuisances sonores, combattues à ce titre par les politiques publiques ; or, voilà qu'avec les véhicules électriques une solution plus silencieuse émergerait, et c'est précisément leur silence qui est socialement sanctionné en tant que danger potentiel pour les piétons. Les principaux constructeurs automobiles cherchent actuellement des solutions sonores, voire musicales : qui avec l'IRCAM<sup>3</sup>, qui avec le compositeur Ryuichi Sakamoto, qui en utilisant les sonorités des engins futuristes du film *Blade Runner* (Ridley Scott, 1982), voire en reproduisant par haut-parleur externe le bruit d'un moteur à essence, etc. Le même problème de « silence potentiellement dangereux » se pose déjà, dans une moindre mesure, avec les cyclistes ; il suffit pour le comprendre d'arriver dans le dos d'un piéton, et de voir sa surprise quand il se rend compte de votre présence, souvent au dernier moment (quand les faibles sons que vous émettez sont suffisamment proches pour se dégager du continuum sonore urbain et parvenir enfin à son appareil perceptif).

Cette difficulté des politiques actuelles de déplacement urbain (jongler entre l'impératif de développement durable – dont participe la lutte contre les nuisances sonores – et les dangers pour les coordinations urbaines que représenteraient ces nouveaux êtres silencieux) pointe plus généralement un apparent paradoxe concernant les sons en ville. D'un côté, la baisse du seuil de tolérance auditive ; de l'autre côté, une incapacité à vivre ou même imaginer une ville silencieuse, comme s'il ne pourrait plus s'agir d'une ville<sup>4</sup>. Plutôt qu'un paradoxe, nous prenons ici le parti d'en faire un point de départ et un révélateur de la richesse d'une problématique orientée sur les bruits de la ville. Tout son intérêt se situe dans cet entre-deux parfois déroutant, entre gêne et nécessité des bruits, entre des définitions divergentes voire

conflictuelles des mêmes (types de) sons : suivant qui les émet, les moments et les territoires où ils sont émis, etc.

En effet, ces lieux communs des dynamiques urbaines contemporaines (de plus en plus de bruits, qui nous gênent de plus en plus, mais dont nous pouvons de moins en moins nous passer tant ils fondent en partie notre culture urbaine) font apparaître la ville comme un territoire sonnant ; plus justement : comme un territoire composé de toutes nos activités sonnantes<sup>5</sup>. En somme, de la même manière qu'un Italien du XV<sup>ème</sup> siècle appréciait voire commandait une peinture en fonction d'un ensemble de paramètres empruntés à sa vie quotidienne comme religieuse – notamment en fonction de son habitude marchande à jauger les quantités et les volumes de marchandises contenues dans des tonneaux ou sacs (à défaut de récipients standards pour leur transport et leur négoce) – et en acquérait un « œil moral »<sup>6</sup> à partir duquel il jugeait cette peinture, un citadin du XXI<sup>ème</sup> siècle est habitué à se mouvoir selon / dans un environnement sonnant, et en a acquis quelque chose comme une « oreille morale de la ville » à partir de laquelle il règle nombre de ses comportements quotidiens. Par exemple, il ne marcherait sans doute pas de la même manière si dans le même temps son oreille n'était pas en mesure de l'avertir de changements ou d'événements autour de lui<sup>7</sup>.

Cette oreille de la ville n'est pas un seul organe d'alerte ; elle est morale dans la mesure où elle ne peut s'empêcher d'évaluer certains sons saillants (au sein du continuum sonore) qui se présentent à elle. « Bruit » est une première évaluation morale de ce qui est désigné en termes neutres comme « son » ; évaluation morale à laquelle s'opposeraient des caractérisations par « musique » ou « musicalité d'un son », et qui pourrait conduire à des jugements définitifs sous « pollution / nuisance sonore ». Ici comme souvent, il est utile d'en passer par le langage ordinaire, nos façons de parler, ainsi que le recommande inlassablement John Austin<sup>8</sup>. Ainsi, nous employons l'expression « Chut, j'entends du bruit » de préférence à « des sons », car elle intervient dans des contextes au cours desquels les sons sont suspects, ne devraient pas provenir de tel endroit (« ...il vient de l'étage alors que nous sommes tous en bas ») ou à tel moment (« ...alors que les enfants dorment »).

### ***Le bruit des activités***

Un exemple récent traduit bien la nature sociale et morale de cette conflictualité sémantique. En Allemagne, un certain nombre de citoyens se sont saisis ces dernières années de la « loi du 14 mai 1990 relative à la protection contre les effets nocifs sur l'environnement produits par des pollutions de l'air, des bruits, des vibrations et des phénomènes similaires » (*Bundes-Immissionsschutzgesetz*) pour montrer devant des tribunaux, résultats de sonomètres à l'appui, que les pensionnaires de crèches produisaient des nuisances sonores dommageables pour eux : pour leur tranquillité, voire pour la valeur de leur bien immobilier. De nombreuses condamnations sont intervenues, imposant l'édification de murs anti-bruits, voire occasionnant des fermetures de crèches suite à des procès répétés. Ces condamnations sont dues au caractère uniquement quantitatif de la loi en question : telle quantité de bruit, mesurée grâce à un sonomètre, entraîne automatiquement une condamnation. Elles sont aussi en partie dues à l'esprit de la loi allemande ; le bruit y est défini de manière absolue, contrairement à la loi française qui le qualifie relativement à l'environnement sonore global. Par conséquent, en France, une même valeur sonore serait définie comme bruit dans un quartier résidentiel, mais non sur un boulevard à fort trafic routier, ce qui ne serait pas le cas en Allemagne.

En réaction à cette multiplication de plaintes et condamnations contre les crèches, d'autant plus dans un contexte de taux de natalité inquiétant depuis des années, les politiques publiques allemandes ont dû réagir. Par exemple, la ville de Berlin a édicté en 2010 une loi locale « tolérant » les sons des enfants, en tant que signe de leur « épanouissement ». Dernièrement (en juin 2011), le gouvernement fédéral vient d'adopter un décret modifiant la

loi de 1990. Ce décret déclare les sons/bruits des enfants acceptables socialement quelle que soit leur mesure en décibels, jusqu'à les promouvoir au rang de « musique vivante de futur » ; par voie de conséquence, il interdit la possibilité de porter plainte à leur encontre.

Dans cet exemple, tout le trajet sémantique est réalisé : de nuisance à musique, en passant par bruit – mais rarement par « sons ». C'est pour cette raison que le titre donné à ce numéro privilégie la catégorie descriptive et déjà évaluative (« bruit »), et non son équivalent plus objectif (« sons »). Dans le monde quotidien de la ville, celui où nous sommes embarqués dans nos affaires courantes, il ne semble pas que la délectation pour des sons soit une attitude naturelle, usuelle. De plus, si nous y sommes exposés constamment à des bruits, les subissons, nous en produisons presque tout aussi constamment, directement ou indirectement – chaque citoyen étant en quelque sorte le bruit d'un autre (l'origine ou la source d'un bruit pour un autre). En somme, « bruit » désignerait un « son social », un son tel qu'il est appréhendé par les agents sociaux qui y sont exposés, que ce bruit les alerte, les gêne, ou qu'ils le cherchent. « Bruit » révélerait ainsi un son au cœur de la vie urbaine, et potentiellement de sa conflictualité, tout comme il est au cœur de l'histoire de la musique, au moins depuis Luigi Russolo et son *Art des bruits* qui étend en 1913 la définition de la musique à tous les sons et bruits imaginables, et jusqu'aux rappeurs new-yorkais de Public Enemy et leur chanson slogan-manifeste de 1987, « Bring the noise ! »<sup>9</sup>.

Ces propos liminaires visent à montrer que dans ce numéro, les sons ne sont pas appréhendés en eux-mêmes ou pour eux-mêmes (à partir du seul constat sur la relative rareté des études centrées sur la dimension sonore de la vie sociale – comparativement à sa dimension visuelle<sup>10</sup>). Il est plutôt question des sons avec / parmi d'autres sollicitations sensibles, en tant qu'ils constituent un point d'accès pertinent pour analyser les mutations urbaines, et certaines mutations du lien social urbain. Cela concerne aussi bien les coordinations élémentaires que celles plus extraordinaires (issues d'événements, voire de conflits sonores), et que les définitions de la ville par ses ambiances sensibles. Si, dans ce cadre, l'analyse des émissions sonores se révèle heuristique, c'est parce qu'elles ont pour particularité de renvoyer à des activités ou à des effets de celles-ci (notamment si l'on s'accorde sur la « nature événementielle des sons »<sup>11</sup>). En ce sens, les sons nous immergent dans la ville en mouvement, en acte, dans la ville des citoyens entre eux, de leurs activités comme de leurs interactions. Bref, l'argument central est de s'intéresser, à partir des sons, moins au « paysage sonore » en tant que tel, qu'au « paysage des activités »<sup>12</sup> auquel ils donnent accès.

C'est pourquoi les différents auteurs de ce numéro s'attèlent à rendre le plus finement possible les expériences urbaines des agents sociaux, en accordant une attention spécifique à leurs activités perceptives (principalement auditives) et expositions sensorielles (principalement sonores), et à leurs conséquences sociales. Ces dernières émergent comme des effets des expériences, susceptibles d'agir sur les agents comme sur les territoires urbains. Se trouve ainsi interrogée la « passibilité »<sup>13</sup> aux sons (et plus largement aux sollicitations sensibles), non pour inclure ces derniers dans le questionnaire (comme une thématique parmi d'autres), mais pour chercher à comprendre de quelles manières ils fondent / informent nos cultures urbaines, nos usages de l'espace public urbain, bref nos comportements en société, que ce soit à un niveau élémentaire, routinier (*Sons au quotidien*) ; à un niveau plus extraordinaire (*Mobilisations sensibles*) ; ou à un niveau plus général de définition de la ville (*Ambiances sensibles*).

### ***Sons au quotidien***

Au sein de cette problématique générale sur les bruits de la ville, une première approche a trait aux sons en tant qu'ils représentent des éléments importants de la vie courante en ville : qui rythment nos activités au point de contribuer à rendre certaines d'entre elles possibles, à

en réguler ou en assurer d'autres, etc. Une telle thématique de l'articulation des sons au rythme de la vie urbaine signale combien, à un niveau élémentaire, routinier, quasi-inaperçu, les sons constituent un enjeu fort de coordination sociale et urbaine : de coordination des agents entre eux (tels les crieurs de Danièle Alexandre-Bidon), et entre eux et la ville (comme le montre l'attention au design urbain chez Agnès Levitte). Cet enjeu ressort clairement de l'exemple du coup de klaxon, comme premier régulateur de la coordination entre automobilistes, ou entre automobilistes et piétons ; *a contrario*, on l'a dit, le « silence » des cyclistes ou des voitures électriques la rend incertaine, potentiellement dangereuse.

Le détour par l'histoire permet de comprendre que la coordination sonore élémentaire en question se trouve bien enracinée dans nos cultures urbaines. Le texte de Danièle Alexandre-Bidon montre combien les villes du Moyen-Âge n'avaient sans doute rien à envier à nos métropoles contemporaines du point de vue du bruit ambiant. Parmi les sources de bruit alors, elle suit la piste des crieurs de rue, aux multiples fonctions (annonces légales et/ou officielles, publicités pour divers produits de consommation, etc.), pour ne pas les réduire précisément à leurs fonctions mais pour les présenter comme un « mal indispensable » des ambiances urbaines médiévales (ce que nous appelions « gêne nécessaire » *supra*). L'espace sonore de la ville au XIX<sup>ème</sup> siècle est un autre objet d'enquête historique particulièrement intéressant dans la mesure où il représente la genèse de celui que nous connaissons actuellement ; c'est l'angle d'analyse choisi par Olivier Balaÿ dans son étude basée sur les œuvres d'Honoré de Balzac et d'Emile Zola. Pour ce qui est des sons du quotidien, le XIX<sup>ème</sup> siècle est tout à la fois celui de l'industrialisation des villes, et celui de l'accentuation de la ségrégation spatiale et sociale. Selon Balaÿ, à travers les oreilles croisées de Balzac et Zola, ce ne sont pas deux espaces sonores qui émergent, mais bel et bien un seul et même espace sensible traversé (écouté et produit) par des cultures qui affirment progressivement leurs différences : le vacarme de la culture ouvrière / les pas feutrés de la culture bourgeoise.

Dans un contexte cette fois contemporain, Philippe Woloszyn interroge dans son article la façon dont les sons imprègnent les représentations des habitants sur leur cadre de vie – en l'occurrence un quartier défavorisé de Nantes, le quartier Malakoff. A travers une enquête participative originale menée auprès d'enfants du quartier, il montre combien les sons font partie intégrante de leur perception de leur paysage quotidien, au point de représenter également une source de créativité par le biais de manipulations informatiques. Bref, les sons forment un élément central de la vie du quartier. Pour sa part, Agnès Levitte met en valeur la richesse d'actions banales telles que cheminer en ville, en se focalisant sur la question de la perception du mobilier urbain. Elle souligne notamment, à partir de cas concrets, de quelle(s) manière(s) à chaque fois particulière(s) combien les différents sens sont conviés en situation, imbriqués pour une perception qui soit une saisie globale d'une situation. C'est cette fois la ville en elle-même, à travers son mobilier, qui produit des bruits quotidiens et sollicite des perceptions auditives ordinaires.

### ***Mobilisations sensibles***

Si les sons représentent déjà à un niveau élémentaire, quotidien, un enjeu pour la coordination urbaine, celui-ci n'en devient que plus prégnant sur un plan plus « extraordinaire », lors d'événements, par exemple dans le cas de troubles sonores ; les conflits de voisinage ont ainsi très souvent une origine sonore. C'est que les sons (comme les odeurs) passent les murs, ce qui remet radicalement en cause la frontière espace privé / public, ou plus justement : révèle crûment sa porosité. C'est pourquoi quand Erving Goffman traite des atteintes au territoire personnel en public, il inclue les « interférences sonores » parmi les différentes offenses territoriales<sup>14</sup>. Les exemples de provocation sonore sont intéressants à déployer car ils se révèlent souvent plus complexes qu'il n'y paraîtrait de prime abord. Prenons celui qui s'est développé depuis quelques années, à savoir l'utilisation du téléphone portable en mode de

lecture musicale et sans les oreillettes, via le haut-parleur intégré. Ces écoutes musicales publiques, souvent réalisées dans les transports en commun, par des groupes de jeunes hommes et au volume sonore maximal, sont à mettre en parallèle avec l'usage, dans les années 1970 et 1980, du *ghettoblaster* (cet imposant radiocassette porté sur l'épaule). Elles créent alors bel et bien des offenses territoriales pour les personnes qui y sont exposées, jusqu'à engendrer parfois un « conflit d'urbanité »<sup>15</sup> local. Pour autant, la même pratique dans un autre espace (pensons aux pelouses urbaines aux beaux jours) ne subit plus forcément la même sanction sociale, elle peut même être promue comme signe positif d'une sociabilité juvénile. Ce retournement a plusieurs explications : le son n'est plus enfermé dans l'espace confiné de la rame, il se dilue dans l'étendue et le volume ; les occupants de ces espaces ne sont pas non plus tenus à la promiscuité des transports en commun ; enfin, l'origine sociale supposée des auteurs de ces pratiques n'est pas non plus la même (pour le dire vite : « étudiants » versus « jeunes des quartiers paupérisés »).

Bref, un tel exemple confronte à plusieurs dimensions importantes des sons en société ; il montre déjà comment données sociales et spatiales interagissent de manière déterminante dans l'émergence de troubles sonores, voire de mobilisations sensibles. Il montre encore que la qualification sous « bruit » n'est qu'un versant possible de la description de ces sons : le versant positif, comme signe de sociabilité, reste le plus souvent toujours possible, ainsi que Jean-François Augoyard s'est attaché à le rappeler<sup>16</sup>. C'est la dimension de territorialisation du son qui apparaît ici nettement, et des possibles interférences avec d'autres territoires : la loi interdisant de fumer dans les bars occasionne de nombreuses conversations phatiques entre étrangers devant les établissements, mais qui provoquent l'exaspération des riverains quand elles ont lieu à des heures indues ; les spectacles (principalement musicaux et sportifs) créent souvent un plaisir de faire du bruit ensemble, qui n'est que rarement partagé par les riverains, etc. C'est aussi à partir de ce principe de symétrie des bruits de la ville qu'il s'agit d'envisager les mobilisations sensibles auxquels ils peuvent donner lieu.

Parmi les textes regroupés dans cette partie, le point de vue de juriste de Véronique Jaworski fait en quelque sorte office de préambule dans la mesure où il détermine les équipements législatifs dont disposent les individus pour faire valoir la légitimité de leurs mobilisations. Elle décrit ainsi de quelle manière le droit français s'est progressivement doté d'un ensemble de réglementations contre le bruit à la fois objectives, quantitatives (mesurables en décibels) et subjectives, qualitatives ; devant d'un côté définir scientifiquement les seuils de tolérance auditive, et de l'autre édicter des règles de savoir-vivre en société.

Dans son article, Paul-Louis Colon s'intéresse aux dynamiques par lesquelles des personnes exposées à des bruits répétés se trouvent progressivement placées sous l'emprise de cette gêne. Au sein de ce processus, un vocabulaire, une intrigue se nouent entre l'individu et le bruit mais la difficulté à partager la gêne (ainsi que la focalisation quasi-permanente sur le bruit qui est un des résultats non désirés de ce processus) rend incertaine la montée en généralité nécessaire pour la publicisation de la gêne, et l'action défensive qui pourrait en résulter ; bref, rend incertaine la possibilité même d'une mobilisation sensible.

Un diptyque sur le cas de la ville d'Angers clôt cette deuxième partie. Abordée depuis deux points de vue différents, complémentaires, la question des mobilisations des habitants d'Angers face aux bruits prend valeur d'exemple tant la ville, réputée pour sa douceur voire une certaine torpeur, s'est trouvée très tôt associée à divers dispositifs nationaux (Conseil National du Bruit, Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, etc.), qui en ont fait une des villes pilote sur la question. Elsa Lafaye de Micheaux, en partie depuis son statut particulier d'adjointe au maire pour le quartier du centre-ville, montre combien la thématique du bruit est une dimension à la fois importante de la vie politique municipale, mais à laquelle elle ne sait / peut apporter de réponse précise tant la thématique est prise dans des évolutions majeures de la ville (démographiques, urbanistiques, sociales). Ainsi l'adjointe au maire est-

elle régulièrement interpellée par ses administrés du centre-ville sur les nuisances sonores produites la nuit par les étudiants, sans pouvoir leur apporter une réponse politique concrète. De son côté, Philippe Le Guern explore un autre versant des mobilisations sensibles liées au bruit à Angers, en suivant le traitement administratif des plaintes sur ce sujet formulées par les habitants. Il met en évidence leur construction progressive (indissociable de la création d'un service municipal prenant en charge les questions d'environnement), leur distribution sociale et géographique, enfin leur traitement par des agents administratifs et leur traduction dans des logiciels. De révélatrices de situations sociales souvent complexes quand elles sont reçues directement par l'agent municipal préposé à leur traitement, ces plaintes se trouvent ainsi progressivement simplifiées pour ne plus être lisibles que selon une catégorie générale : « Bruit ».

### *Ambiances sensibles*

On comprend ainsi que la dimension sonore de la vie urbaine, en tant qu'enjeu de coordination ordinaire, élémentaire, ainsi qu'enjeu de conflits voire de mobilisations sensibles, contribue largement à définir la ville : en quartiers calmes ou bruyants, vivants (la nuit) ou résidentiels, etc. Ces définitions, tout en étant en partie issues, excèdent la dimension sonore pour pointer plus largement les qualités sensibles d'une ville, sous de nombreux aspects (logement, travail, transports, loisirs, etc.). Ces qualités sont éprouvées lors des expériences urbaines, et forment ainsi les ambiances sensibles de la ville.

Émerge alors la problématique du partage de cet espace qu'est la ville (qui traverse également, quoiqu'implicitement, les deux parties précédentes : comment entrer en conflit ou se mobiliser avec autrui sans présupposer un tel partage ?). En effet, parler d'ambiances nécessite un partage et un accord collectifs sur les qualités sensibles de la ville. Cela permet de rappeler, à l'encontre de certaines analyses sans doute rapides, que l'espace public urbain ne se compose pas uniquement d'une juxtaposition de bulles privatives, hermétiques les unes aux autres : que nous continuons pour l'essentiel à partager le même espace sensible, même si nous y occupons chacun une place particulière qui peut changer la perspective.

En outre, parler d'ambiance nécessite d'articuler plusieurs problématiques, au moins celles des perceptions actualisées (souvent à travers des comptes-rendus langagiers), des pratiques, et des espaces dans lesquels pratiques et perceptions sont réalisées. Jean-Paul Thibaud accomplit une telle articulation dans son texte, qui sert à nouveau en quelque sorte de préambule à cette partie dans la mesure où il y retrace la généalogie du concept d'ambiance. Pour cela, il suit les diverses disciplines qui s'en sont saisies et en ont dessiné progressivement les contours : sémantique historique, psychopathologie de la vie quotidienne, esthétique phénoménologique. Cette diversité n'en permet pas moins de dégager une problématique unitaire : celle de l'habiter, en ses composantes expérientielles, c'est-à-dire les relations dynamiques, non hiérarchisées, entre un organisme et un environnement<sup>17</sup>.

A partir de ce cadre général, Antoine Hennion et Jacques Cheyronnaud déclinent deux exercices à la fois pratiques et théoriques. Antoine Hennion le fait pour l'espace de la gare : il en dresse un portrait en action qui le conduit à souligner d'un côté l'attention basse et les engagements faibles de la part des usagers ou passants, et de l'autre côté la permanence des chocs et frottements au sein de ce lieu parmi les plus bruyants de la ville, mais qui n'en reste pas moins vivable. Il propose alors, afin d'expliquer cet équilibre précaire mais tenace, d'analyser la gare comme un dispositif moral, dont la moralité serait distribuée entre usagers, objets et lieux.

C'est à la problématisation d'une tout autre ambiance qu'œuvre Jacques Cheyronnaud, celle qu'il désigne comme l'expérience locative (domestique et résidentielle, qui s'incarne par exemple dans les relations de voisinage) : ici, chocs et frottements ne constituent plus l'horizon de référence, remplacés plutôt par l'idéal d'une bonne entente. Or, comme le montre

l'attention qu'il porte à nos interactions langagières ordinaires comprenant la catégorie de bruit comme reproche de comportement, cet horizon est régulièrement mis à l'épreuve en raison de questions sonores. L'articulation entre deux problématiques, l'une sonore et l'autre spatiale, lui permet de souligner qu'une situation de bruit engage à la fois un reproche de comportement, ainsi qu'une clause de résolution possible mais implicite du désagrément (par une modification du comportement en question, à l'origine du bruit).

Enfin, dans notre texte, nous avons cherché à considérer les ambiances comme un certain résultat provisoire du système formé par la rencontre entre un organisme et un environnement. Ce résultat est basé sur la perception, mais est également lié d'une manière non forcément mécanique avec l'action sociale : c'est en ce sens qu'il n'est question que d'un résultat provisoire, susceptible de modifications par la façon dont s'actualise le lien entre perception et action. Ce résultat est d'autant plus provisoire que l'attention ethnographique se porte avant tout sur les événements, en tant que prises sensibles (souvent sonores) pour nos comportements en ville.

Au final, ce volume voudrait à la fois dresser un bilan des recherches menées sur la portée sociale de la dimension sonore en ville, et ouvrir de nouvelles pistes sur ces questions. Il entend de plus opérer une montée en généralité progressive des modes selon lesquels les sons et bruits interagissent avec la vie urbaine, depuis leurs perceptions et usages au quotidien et les mobilisations qu'ils peuvent occasionner, jusqu'à la façon dont ils contribuent à définir les ambiances urbaines, la ville selon ses qualités et ses dynamiques sensibles.

Anthony PECQUEUX

Chargé de Recherche CNRS, Ambiances Architecturales et Urbaines – CRESSON, Grenoble  
[anthonypecqueux@yahoo.fr](mailto:anthonypecqueux@yahoo.fr)

<sup>1</sup> Selon un sondage réalisé par Ipsos en mars 2011 : 73% des Français se disent gênés par le bruit en dehors de leur domicile, plaçant respectivement en causes de cette gêne la circulation routière, les chantiers et travaux, et les transports en commun.

Sur la carte du bruit comme outil des politiques publiques urbaines récentes, voir : Philippe Zittoun, 2007, « La carte parisienne du bruit. La fabrique d'un nouvel énoncé de politique publique », *Politix*, n° 78, p. 157-178.

Sur le bruit comme nuisance pour les populations, voir les importants travaux de Guillaume Faburel, notamment : *Le bruit des avions : évaluation du coût social. Entre aéroport et territoires*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 2001.

<sup>2</sup> Robert Murray Schafer, *Le paysage sonore* (1974), Paris, J.-C. Lattès, 1981.

<sup>3</sup> L'Institut de Recherche et Coordination Acoustique / Musique, fondé en 1974 par Pierre Boulez et rattaché au Centre Georges Pompidou.

<sup>4</sup> Ce couple paradoxal n'est pas sans en rappeler d'autres, au premier rang desquels celui formé par l'hygiénisme d'un côté, et de l'autre côté par la critique d'une aseptisation à tout crin. Cf. Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*, Paris, Seuil, 1985 ; plus récemment : Laurent Matthey, Olivier Walther, « Un 'nouvel hygiénisme' ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une new middle class », *Articulo*, n°1, 2005, <http://articulo.revues.org/index931.html>.

<sup>5</sup> Si Olivier Balaÿ parle joliment de « ville sonnante » (*L'espace sonore de la ville au XIXème siècle*, Grenoble, A la croisée, 2003), nous nous référons plutôt ici à l'insistance régulière d'Harold Garfinkel sur les « sounded doings » qui ponctuent voire régulent nombre de nos activités (à partir des travaux de Don Cherry sur l'effet cocktail party, et ceux de David Sudnow sur l'improvisation et l'apprentissage du jazz) ; notamment : *Ethnomethodology's Program : Working out Durkheim's Aphorism*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2002.

<sup>6</sup> Michael Baxandall, *L'œil du Quattrocento*, Paris, Gallimard, 1985.

<sup>7</sup> Pour une approche du rôle de l'audition périphérique dans les déplacements quotidiens : Anthony Pecqueux, « Embarqués dans la ville et la musique. Les déplacements préoccupés des auditeurs-baladeurs », *Réseaux*, n° 156, 2009, p. 61-64.

<sup>8</sup> John Langshaw Austin, *Le langage de la perception* (1962), Paris, Vrin, 2007.

---

<sup>9</sup> Luigi Russolo, *L'art des bruits* (1913), Lausanne, L'Age d'Homme, 1975 ; Public Enemy, « Bring the noise » (1987), *It Takes a Nation of Millions to Hold Us Back*, Def Jam Records, 1988.

<sup>10</sup> Quelques exemples récents de dossiers de revues de langue française montrent clairement qu'il ne s'agit pas d'une thématique ignorée ou négligée : « La qualification sonore des espaces urbains », *Architecture et comportement*, vol. 7 n°1, 1991 ; « La ville, le bruit et le son », *Géocarrefour*, vol.78 n°2, 2003 ; « Ambiances et espaces sonores », *Espaces et sociétés*, n°115, 2004 ; « Ethnographier les phénomènes sonores », *Ethnographiques.org*, n°19, 2009.

<sup>11</sup> Roberto Casati, Jérôme Dokic, *La philosophie du son*, Nîmes, J. Chambon, 1994.

<sup>12</sup> Pour traduire le « *taskscape* » de Tim Ingold : « The Temporality of the Landscape », *World Archaeology*, 25(2), 1993, p. 152-174; cf. aussi sur ce sujet : Samuel Bordreuil, « Culture, attentions visuelles et orchestration des mobilités », in Sylvain Allemand, François Ascher, Jacques Lévy (dir.), *Les sens du mouvement. Modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines*, Paris, Belin, 2004, p. 207-215.

<sup>13</sup> Selon le joli terme proposé par Louis Quéré (« La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste », in Daniel Cefaï, Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2002, p. 131-160), comme contraire de l'impassibilité : à travers la passibilité, une expérience apparaît comme une réelle épreuve, une « traversée dans laquelle celui à qui l'événement arrive s'expose, court des risques, voire des dangers, met en jeu son *self* » (p.140).

<sup>14</sup> Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Minuit, 1973, p. 59sqq.

<sup>15</sup> Daniel Cefaï, Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme op.cit.*

<sup>16</sup> Jean-François Augoyard, « Une sociabilité à entendre », *Espaces et sociétés*, n° 115, 2004, p. 25-42.

<sup>17</sup> Voir également : Jean-Paul Thibaud, « De la qualité aux ambiances situées », in Bruno Karsenti, Louis Quéré (dir.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2004, p. 227-253.